



CENTURY 21 ALPHA SAINT PAUL

16 rue Ferdinand Duval – 75004

Tel : 01 44 61 90 80

pha.saintpaul@century21france.fr

BAREME DES COMMISSIONS

COMMISSIONS DE VENTES :

Honoraires d'agence à la charge du vendeur sauf autre convention

--- Pourcentage maximum applicable ---

Jusqu'à 60.000 € inclus	Forfait 5.000 € HT soit 6.000 € T.T.C
De 60.001 € à 200.000 € inclus	8.3 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 10 % T.T.C
de 200.001 € à 350.000 € inclus	6.6 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 8 % T.T.C
de 350.001 € à 1.000.000 € inclus	5 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 6 % T.T.C
Au-delà de 1.000.001 €	4.16 % H.T (TVA 20,0 %) soit 5 % T.T.C

COMMISSION DE LOCATIONS A USAGE D'HABITATION :

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12€ / m² T.T.C.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m² T.T.C.

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : 0€ T.T.C.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
1 mois de loyer charges comprises.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m² T.T.C.

Honoraires Bail Code Civil :

Honoraire propriétaire : un mois de loyer charges comprises

+ Honoraire locataire : un mois de loyer charges comprises.

COMMISSION DE LOCATIONS PARKING :

Honoraires à la charge du locataire :

12% T.T.C du loyer annuel, hors charges.

Honoraires partagés : 50 % charge du locataire et 50 % charge du Bailleur

COMMISSION DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX :

Honoraires pris en charge par le locataire.

36% T.T.C du loyer annuel, net de charge.

Frais de rédaction de bail pris en charge par le locataire 500 € T.T.C.

COMMISSION DE CESSIION DE BAIL, DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET D'INDEMNITE D'EVICITION :

Honoraires pris en charge par le mandant

12% T.T.C du montant de la cession, du fonds de commerce
ou de l'indemnité d'éviction.

36% T.T.C du loyer annuel.

HONORAIRES DE GESTION :

Honoraires à la charge du bailleur :

Service Initial : 7 % H.T de la totalité des encaissements, soit 8,4 % T.T.C

Service Confort : 8% H.T de la totalité des encaissements, soit 9,6% T.T.C

+ Éventuellement assurance loyers impayés 2,40% TTC